



conditions générales

Souscription en ligne
des contrats d'assurances
dommages aux biens



SOMMAIRE

Partie 1 - Information légales	3
Partie 2 - Champ d'application des conditions générales de souscription en ligne	3
Partie 3 - Conditions générales propres aux contrats d'assurance et/ou responsabilité civile vie privée proposés sur le site de souscription en ligne	3
Partie 4 - Tarif et validité de l'offre proposée en ligne par SMACL Assurances (contrats habitation et/ou responsabilité civile vie privée)	3
Partie 5 - Processus de souscription et prise d'effet des contrats d'assurance habitation et/ou responsabilité civile vie privée	4
Partie 6 - Droit à renonciation	4
Partie 7 - Durée minimale du contrat d'assurance	4
Partie 8 - Sanctions de la fausse déclaration	5
Partie 9 - Paiement	5
Partie 10 - Données personnelles	5
Partie 11 - Droit applicable et langue utilisée	5
Partie 12 - Modalités d'examen des réclamations et médiation	6

Partie 1] INFORMATIONS LÉGALES

SMACL Assurances est une société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances ayant son siège social au 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Niort sous le numéro 301 309 605.

L'activité de SMACL Assurances est placée sous le contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) - 4, Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS Cedex 9.

Partie 2] CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE SOUSCRIPTION EN LIGNE

Les présentes conditions générales de souscription en ligne visent à décrire les modalités de souscription des contrats d'assurance Habitation et d'assurance Responsabilité civile vie privée.

Elles expriment avec les conditions générales spécifiques aux contrats d'assurance proposés par SMACL Assurances (contrats Habitation et Responsabilité civile vie privée), l'intégralité des obligations et des droits des parties.

Vous disposez de la faculté de les sauvegarder et/ou de les imprimer.

Vous disposez également à tout moment du droit de demander à disposer de l'intégralité des conditions contractuelles suscitées sur support papier.

Toute souscription d'un contrat d'assurance Habitation et/ou d'assurance Responsabilité civile vie privée sur le site internet entraîne votre adhésion pleine et entière :

- aux présentes conditions générales de souscription en ligne ;
- aux conditions générales propres aux contrats d'assurance souscrits (contrats Habitation et/ou contrat Responsabilité civile vie privée proposés par SMACL Assurances) ;
- aux conditions particulières, sans exception, ni réserve.

SMACL Assurances se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales de souscription en ligne. En cas de modification, il sera appliqué à chaque contrat d'assurance, les conditions générales de souscription en ligne en vigueur au jour de la souscription.

Partie 3] CONDITIONS GÉNÉRALES PROPRES AUX CONTRATS D'ASSURANCE HABITATION ET/ OU RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE PROPOSÉS SUR LE SITE DE SOUSCRIPTION EN LIGNE

Les conditions générales applicables à ces contrats d'assurance sont celles en vigueur à la date d'effet du contrat.

Partie 4] TARIF ET VALIDITÉ DE L'OFFRE PROPOSÉE EN LIGNE PAR SMACL ASSURANCES (CONTRATS HABITATION ET/ OU RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE)

Le montant de la cotisation TTC est déterminé en fonction des garanties, options et valeurs mobilières que vous avez choisies. Il est établi en euro.

En cas de première souscription à un contrat SMACL Assurances, le montant du droit d'adhésion TTC est forfaitaire. Il est établi en euro.

Partie 5] PROCESSUS DE SOUSCRIPTION ET PRISE D'EFFET DES CONTRATS D'ASSURANCE HABITATION ET/OU RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE

Votre souscription sera validée après que vous ayez accepté le devis, les conditions générales d'assurance Habitation et/ou Responsabilité civile vie privée, les présentes conditions générales de souscription en ligne et après le paiement de la 1^{ère} cotisation annuelle ou de l'acompte et le cas échéant du droit d'adhésion (en cas de première souscription à un contrat SMACL Assurances). Le contrat d'assurance sera formé dès le paiement de la 1^{ère} cotisation annuelle ou de l'acompte.

Une garantie provisoire est accordée pour une durée de 15 jours à compter de la date d'effet du contrat, le temps pour vous de nous transmettre les documents nécessaires à la conclusion du contrat :

- la demande d'adhésion habitation dûment complétée, datée et signée avec la mention "Bon pour accord" ;
- le devis d'assurance habitation dûment complété, daté et signé avec la mention "Bon pour accord".

Le contrat Habitation prend effet à la date que vous avez choisie, sachant qu'elle ne peut être :

- antérieure à la date du jour de souscription ;
- antérieure à l'arrivée du terme du délai de renonciation dont vous disposez pour ce contrat, sauf accord de votre part ;
- postérieure de plus de trois mois au jour de souscription.

Partie 6] DROIT À RENONCIATION

Conformément à l'article L.112-2-1 du Code des assurances :

Vous avez la possibilité de **renoncer à la souscription du contrat Habitation ou du contrat Responsabilité civile vie privée** dans un délai de 14 jours à compter du jour de la conclusion du contrat à distance ou à compter du jour où vous recevez les conditions contractuelles et les informations, conformément à l'article L.121-20-11 du Code de la consommation, dans l'hypothèse où cette dernière date serait postérieure à la date de conclusion du contrat à distance.

Cette faculté de renonciation s'exerce sans avoir à justifier de motif ni à supporter de pénalités.

Vous trouverez ci-dessous le modèle de lettre de renonciation à nous adresser à l'adresse suivante : SMACL Assurances - Service des particuliers - 141, avenue Salvador Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9 :

"Par la présente lettre recommandée, je soussigné, M..., demeurant à..., fais usage de mon droit de renonciation dans un délai de 14 jours conformément aux dispositions de l'article L.112-2-1 du Code des assurances et souhaite mettre fin au contrat d'assurance habitation et au contrat d'assurance responsabilité civile vie privée n°..... souscrit le..."

Le droit de renonciation ne s'applique pas lorsque le contrat a été "exécuté intégralement par les deux parties à votre demande expresse et avant que vous n'ayez renoncé". Le droit de renonciation concerne toute personne physique ayant conclu, à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle, un contrat à distance.

Montant de la cotisation due en contrepartie de la prise d'effet des garanties avant renonciation.

Lorsque vous renoncez à la souscription du contrat Habitation et/ou du contrat Responsabilité civile vie privée après qu'il ait pris effet ou ait commencé à être exécuté par SMACL Assurances ou par vous-même :

- vous n'êtes tenu qu'au paiement de la part de cotisation relative à la période d'assurance effective à l'exclusion de toute pénalité ;
- nous nous engageons à vous rembourser dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours, toutes les sommes que nous avons perçues à l'exception de la part de cotisation correspondant à la période de garantie effective et le cas échéant au droit d'adhésion ;
- pour votre part, vous devez nous restituer dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours, toute autre somme ou tout bien que vous avez reçu de SMACL Assurances.

Le délai de 30 jours court à compter du jour où vous nous communiquez votre volonté de renoncer au contrat d'assurance.

Partie 7] DURÉE MINIMALE DU CONTRAT D'ASSURANCE

Le contrat est conclu pour une période initiale comprise entre la date d'effet et l'échéance annuelle suivante, sauf si cette dernière est éloignée de moins de 6 mois. Dans ce cas, la durée du contrat est prolongée d'un an après la première échéance annuelle.

Partie 8] SANCTION DE LA FAUSSE DÉCLARATION

SMACL Assurances se réserve le droit de résilier ou d'appliquer la nullité du contrat, pour toute réticence ou fausse déclaration intentionnelle, quand cette réticence ou cette fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'appréciation pour SMACL Assurances. Les cotisations payées demeurent alors acquises à SMACL Assurances, qui a droit au paiement de toutes les cotisations échues à titre de dommages et intérêts (article L.113-8 du Code des assurances).

Toute omission ou déclaration inexacte de bonne foi de votre part, constatée avant tout sinistre, donnera le droit à SMACL Assurances :

- soit de maintenir le contrat si vous acceptez une augmentation de cotisation ;
- soit de résilier le contrat.

Cette résiliation prendra effet dix jours après vous avoir été notifiée par lettre recommandée et SMACL Assurances vous restituera la portion de la cotisation payée pour le temps où l'assurance ne court plus.

Toute omission ou déclaration inexacte de bonne foi de votre part, constatée après un sinistre, entraînera une réduction de l'indemnité en proportion du taux des cotisations payées par rapport au taux des cotisations qui auraient été dues, si les risques avaient été complètement et exactement déclarés (article L.113-9 du Code des assurances).

Partie 9] PAIEMENT

• Paiement lors de la souscription

Lors de la souscription en ligne, vous disposez de la faculté de régler intégralement le montant de votre cotisation annuelle ou de régler un acompte correspondant à deux mois de cotisation.

Le paiement du solde de la cotisation se fera par chèque bancaire ou postal ou par prélèvement.

Le paiement du droit d'adhésion (en cas de première souscription à un contrat SMACL Assurances), s'opère lors de la souscription en ligne.

• Sécurité du paiement lors de la souscription

Le paiement lors de la souscription, s'effectue par carte bancaire (Carte Bleue, Visa, MasterCard) directement sur le site de notre partenaire : le Crédit Agricole. Aucune information concernant votre compte bancaire ne transite via notre site smacl.fr.

Les paiements sont réalisés par le biais du système sécurisé du Crédit Agricole qui utilise le protocole SSL (Secure Socket Layer) de telle sorte que les informations transmises sont cryptées par un logiciel et qu'aucun tiers ne peut en prendre connaissance au cours du transport sur le réseau du Crédit Agricole.

Partie 10] DONNÉES PERSONNELLES

SMACL Assurances et SMACL Assurances SA, en qualité de responsables conjoint de traitement, recueillent et utilisent les données personnelles des représentants et correspondants de la personne morale souscriptrice, ainsi que des assurés, dans le cadre de la gestion et de l'exécution du contrat.

Ces données sont destinées aux services habilités des assureurs, à leurs prestataires et réassureurs, ainsi qu'aux organismes sociaux, professionnels ou autres organismes d'assurance impliqués dans la gestion du sinistre.

Le représentant et le correspondant de la personne morale souscriptrice, ainsi que l'assuré reconnaissent et acceptent que des données relatives à leur état de santé puissent être collectées et traitées le cas échéant pour la mise en oeuvre des garanties. Sauf opposition écrite de la part du représentant, du correspondant de la personne morale souscriptrice, ou de l'assuré, ces données pourront être utilisées pour l'envoi d'informations sur les produits et services distribués par SMACL Assurances et/ou SMACL Assurances SA, à l'exception de celles relatives à l'état de santé des personnes.

SMACL Assurances et SMACL Assurances SA prennent toutes précautions utiles pour préserver la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel, et notamment pour empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés puissent en prendre connaissance.

Les données à caractère personnel sont conservées pendant la durée de la vie du contrat et de règlement des sinistres, augmentée des délais de prescription légale.

Conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles, le représentant et le correspondant de la personne morale souscriptrice, ainsi que l'assuré peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité et de suppression sur ses données, en adressant leur demande par courrier à SMACL Assurances SA — Délégué à la protection des données — 141, avenue Salvador-Allende- CAS 20000 — 79031 NIORT CEDEX 9 ou par email à protectiondesdonnees@smacl.fr.

Pour une information plus détaillée sur l'utilisation de leurs données personnelles, le représentant et le correspondant de la personne morale souscriptrice, ainsi que l'assuré, peuvent consulter l'espace dédié « Données personnelles » sur smacl.fr (<https://www.smacl.fr/donnees-personnelles>).

Partie 11] DROIT APPLICABLE ET LANGUE UTILISÉE

Le présent contrat est régi par le droit français et l'ensemble des documents remis au souscripteur seront rédigés en langue française.

Partie 12]

MODALITÉS D'EXAMEN DES RÉCLAMATIONS ET MÉDIATION

Pour toute réclamation, vous pouvez nous solliciter selon l'une des modalités suivantes :

- **par l'envoi du formulaire** disponible sur le site internet <https://www.smacl.fr/reclamations>,
- **par courrier postal** adressé à :
 - SMACL Assurances SA, Direction Marchés- Réclamations, 141, avenue Salvador-Allende, CS 20000, 79031 NIORT CEDEX 9, dans le cadre d'une réclamation relative à la gestion du contrat,
 - SMACL Assurances SA, Direction Indemnisations- Réclamations, TSA 67211, CS 20000, 79060 NIORT CEDEX 9, dans le cadre d'une réclamation relative à la gestion d'un sinistre.

À compter de la date d'envoi de votre réclamation écrite, nous vous adresserons un accusé de réception dans les dix (10) jours ouvrables et vous apporterons une réponse dans un délai de deux (2) mois.

MÉDIATION

Vous pouvez saisir le Médiateur de l'Assurance :

- Sans délai, si notre réponse écrite ne vous apporte pas satisfaction,
- En l'absence de réponse de notre part, à l'issue d'un délai de deux mois après l'envoi de votre réclamation écrite.

Le Médiateur de l'Assurance peut être saisi selon l'une des modalités suivantes :

- **par internet** www.mediation-assurance.org ;
- **par courrier** adressé à La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09.

Les informations nécessaires à la saisine du médiateur, son périmètre et le déroulé de la procédure de médiation figurent sur la Charte de « La Médiation de l'Assurance » disponible sur le site internet de la Médiation de l'Assurance.



[Nous] sommes à **[votre]** écoute



05 49 32 20 96 (prix d'un appel local)
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 00



particuliers@smacl.fr



141, avenue Salvador-Allende
CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9



Espace assuré
smacl.fr

smacl.fr



SMACL ASSURANCES SA – Société anonyme au capital de 260 071 379,48 euros, entreprise régie par le Code des assurances, RCS Niort n° 833817224. Siège social : 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9.



11/2022 – Conception : Direction de la marque et de la communication SMACL Assurances.

L'ASSURANCE DES TERRITOIRES